

Atlas des Paysages de la Saône-et-Loire

Notes prises lors du COPIL du 8 octobre 2018 à la DDT 71

Présents

Organisme	Nom	Fonction	Coordonnées
DDT 71	Christian DUSSARAT	Directeur	christian.dussarat@saone-et-loire.gouv.fr
	Christine HEIDMANN	Chef du SUAT	christine.heidmann@saone-et-loire.gouv.fr
	Mathias MONZIE	Service Urbanisme Appui aux territoires	03 85 21 16 12 mathias.monzie@saone-et-loire.gouv.fr
	Annick VENET	Chargée de communication et webmestre	
	Laure PLANCHAIS	Paysagiste-conseil de l'Etat	01 43 70 29 42 agence-laureplanchais@orange.fr
UDAP 71	Marie GUIBERT	Chef de l'UDAP	03 85 39 95 21 marie.guibert@culture.gouv.fr
DREAL Bourgogne-Franche Comté	Philippe BREUILLY	Chef pôle sites et paysages	philippe.breully@developpement-durable.gouv.fr
Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire	Emmanuel RATIE	Conseiller aménagement rural et urbanisme	eratie@sl.chambagri.fr
Pays Charolais Brionnais	Dominique FAYARD	Chargée de mission Unesco	dominique.fayard@charolais-brionnais.fr
BE paysagiste	François BONNEAUD	Paysagiste mandataire	02 99 96 49 26 francois.bonneaud@free.fr
BE paysagiste	Stéphane BERTIN	Paysagiste	06 07 18 98 97 stephane.bertin@free.fr

Sujets abordés

- Présentation de l'état d'avancement de l'élaboration de l'atlas et notamment des enjeux
- La migration de l'Atlas du prestataire vers le site du Ministère
- Les principales observations des partenaires
- La stratégie de lancement et de communication de l'Atlas
- Conclusion et échéances

Structure de l'atlas / Etat d'avancement

Le BE a terminé une version complète de l'Atlas qui est en relecture actuellement par les commanditaires et certains partenaires.

Les enjeux par unités paysagères et les enjeux thématiques sont terminés et mis en ligne.

Les différentes rubriques sont visitées et ouvertes pour montrer les types de contenus.

104 articles sont mis en ligne.

La migration récente du site

Le site a migré sur son hébergement définitif début janvier :

<http://www.atlas-paysages.saone-et-loire.developpement-durable.gouv.fr/>

Identifiant : test

Mot de passe : test

Les codes d'accès resteront d'usage jusqu'à la date d'ouverture du site au public, courant mars 2019.

Les remarques de partenaires

-« Un site austère dans l'ergonomie »

La « charte neutre » imposée par le Ministère ne laisse que peu de libertés pour formater la présentation et la rendre plus attractive. Le BE et la DDT essayent d'optimiser la situation, mais la présentation évoluera peu.

Ainsi, les niveaux de titres et les légendes des photos ne peuvent être proposés autrement qu'en l'état actuel.

- « Améliorer la page d'accueil »

Avec l'aide de la DDT, il a été possible de placer un diaporama sur la page d'ouverture qui améliore grandement la présentation de la page d'accueil.

Il faut éclaircir la possibilité de changer le terme « actualités » qui n'est plus vraiment intéressant sur la page d'accueil du site.

Les pages de rubriques ont été travaillées avec des photos, des blocs-diagramme et des cartes cliquables, afin de rendre le site plus vivant.

- « Les pages des articles sont parfois très longues »

Le parti pris de départ a été de faire des articles plus longs plutôt que de cliquer plusieurs fois pour ouvrir d'autres fenêtres, ce qui perd le lecteur et rend plus complexe la lecture. C'est d'ailleurs compatible avec la logique de défilement des articles sur les écrans tactiles, qui deviennent progressivement la norme.

- « l'arborescence du site visible en menu déroulant »

La présence de l'arborescence au moment du déroulement de l'article ne peut avoir lieu, elle reste fixe en haut de l'article.

- « Les cartes sont parfois peu lisibles »

La remarque porte sur la carte des unités paysagères. Le BE va voir si il est possible d'augmenter la définition de cette carte sur le site.

Il est noté que la présence systématique de l'outil « loupe » lors de l'ouverture des illustrations facilite la visualisation.

- « Placer les blocs diagrammes en début d'article »

Le BE va voir si il est possible de le faire pour les unités paysagères.

- « Intérêt d'une version « soft » ou « best of »

La réalisation d'une plaquette de synthèse ne rentre pas dans la commande du bureau d'étude.

C'est un véritable travail qui demande aussi de réfléchir à sa destination, son utilisation et sa diffusion.

- « Les périmètres des unités qui doivent être cohérents avec d'autres délimitations »

La question est évoquée à propos des limites des unités paysagères du PNR du Morvan et de la délimitation dans le Brionnais du bien proposé à l'Unesco. Une harmonisation des limites de l'atlas sera faite en ce sens.

- « La partie historique n'est pas bien traitée et vient fragiliser l'ensemble du document »

Le BE retravaille actuellement cette partie à la suite des différentes relectures qui mettent pour l'instant en exergue des problèmes de style ou de coquilles mais peu le fond. Certaines phrases seront reformulées, de petites parties seront éliminées, dans le but d'avoir un document plus

synthétique et fluide. Il faut cependant être vigilant à ne pas perdre une logique de rédaction et des éléments intéressants par une simplification trop poussée.

- « Le contenu est très dense, voire rébarbatif »

Plusieurs participants à la réunion défendent l'idée que l'Atlas doit proposer une certaine densité d'informations.

L'effet de la relecture systématique de l'ensemble de l'atlas fait forcément ressortir un côté ardu. Mais le BE rappelle qu'un Atlas est rarement lu dans son entier et que chacun vient plutôt y puiser une information, dans une partie thématique ou territoriale.

- « Beaucoup de fautes d'orthographe, coquilles, de syntaxe... à reprendre »

Le BE confirme que tous ces aspects seront bien sûr repris suite aux nombreuses relectures. A première vue cela concerne surtout le portrait général du département. Ce travail va être mené durant le mois de février.

- « Les paysages remarquables sont-ils suffisamment mis en évidence »

Le BE précise que cette notion de remarquable est soumise à débat. L'objectif de l'Atlas n'est pas de mettre en exergue les sites déjà bien identifiés ou valorisés. Mais au contraire de caractériser les paysages du quotidien. Mais aussi de révéler des sites qui sont peu valorisés actuellement. Certains sites sont évoqués dans la partie enjeux des unités quand ils ont un sens à l'échelle d'investigation de l'Atlas.

- « Le caractère très hétérogène de la Saône-et-Loire ne ressort pas suffisamment »

Cette notion sera rendue plus visible à certains endroits du portrait où cela semble opportun. Cela existe déjà par endroits dans les articles. D'autre part le BE souligne que son travail au niveau des unités a justement pour objectif de montrer la particularité des différentes parties du territoire. Ainsi la comparaison des cartes ou de blocs-diagramme montre bien cette diversité.

- « Il manque certaines références bibliographiques »

Le BE a déjà balayé l'ensemble des sources existantes qui sont regroupées dans la bibliographie. Il pourra rajouter sans problème des références dès qu'elles lui seront communiquées.

Le lien avec « Sols de Bourgogne » sera ajouté en annexe et dans les parties sur la géologie.

- « La question des paysages urbains, peu traités dans l'atlas »

L'atlas ne présente pas de portraits spécifiques des différentes villes ou bourgs importants de la Saône-et-Loire. Compte tenu du budget de l'étude et du cahier des charges, il a été convenu dès le début de l'étude que le travail du bureau d'étude porterait prioritairement sur la constitution d'une base de connaissance avec un niveau de précision comparable sur l'ensemble du département. Il est rappelé que l'échelle de travail est celle du 100 000 ème.

Il est souligné par Monsieur le Dussarat qu'il est très important de rendre compte de ce « socle ».

Laure Planchais souligne que les villes ont souvent déjà pas mal de matière grise et de démarches de connaissance, alors que sur le reste du territoire il n'existe rien.

Le BE précise par ailleurs que la question de l'urbain n'est pas évincée de l'Atlas dans sa forme actuelle. Par exemple dans chaque unité paysagère les types d'implantations des villages et bourgs sont évoqués. D'autre part dans les enjeux, par unité ou thématiques, l'urbain est abordé en accord avec l'échelle d'investigation de l'atlas. Dans le portrait du département, figurent également des éléments sur les villes. Le BE rappelle qu'il est possible de rajouter des liens vers des études urbaines dans l'Atlas si elles lui sont communiquées.

Monsieur le Dussarat souhaite que cette question sur l'absence de portrait de ville ne viennent pas donner une image négative travail effectué et de l'outil bientôt disponible. Il serait dommage de qualifier cet atlas de « rural » uniquement, alors que cela n'est pas le cas. Par contre il pourrait être envisagé à l'avenir de lancer une étude complémentaire sur les aspects urbains avec un travail à une échelle plus fine sur les agglomérations, villes ou bourgs importants.

La stratégie de lancement et de communication de l'Atlas

La mission du BE comprend la réalisation d'une affiche qui doit être livrée prochainement et utilisée pour la communication sur l'Atlas.

Le temps de réunion n'a permis que d'ébaucher cette question. Le BE a transmis à la DDT des éléments de réflexion à partir d'exemples de supports de communication réalisés sur d'autres atlas.

La question d'une vidéo est évoquée mais reste à déterminer son contenu et sa durée. A savoir : faut-il privilégier l'effet d'annonce ou bien parler de son contenu ? Axer sur le fait que c'est un outil au service des dynamiques des territoires ?

L'idée de faire une animation avec les photos des ateliers est évoquée.

Conclusion et échéances

Les prochaines échéances de travail sont :

- Relectures et correction terminées fin février 2019
- Préparation des PDF à télécharger pour fin février 2019
- Réalisation de l'affiche pour fin février 2019

Prochaine réunion : Un COPIL final au mois de mars

Monsieur Dussarat remercie l'ensemble des participants pour leur présence et souligne l'importance de la réussite du lancement de l'Atlas et de sa valorisation auprès du plus grand nombre.